Tuna : il fait installer à bord de son steamer un appareil de télégraphie sans fil. Il a en outre fait installer un appareil quelque à Wei-Hai-Wei.

De ce point, les dépêches sont envoyées à Londres par l'Eastern Telegraph Company. Il est de toute évidence que les dépêches du Times échappent ainsi à le censure japonaise. C'est incontestablement la mode du reportage le plus perfectionné qu'on ait vu jusqu'ici.

Ce que dit l'Astrologie

Les considérations astrologiques mises apparaît dit l'Echo de Hérouville, que, dès janvier, la chance de fortune de la Russie et du Japon se trouvait à la même malheureuse enseigne, dans Vi Hopital du Zodiaque. Le mois, pendant février et mars, subit l'influence malégique de Mars et de Saturne. Jusqu'au milieu de juin, les planètes auront les alluvations de bonne volonté à l'égard de l'une et l'autre puissances belligérantes. Puis viendra le temps où la Russie — ayant démoralisé sans Dieu — arrivera dans la distance maison, qui est celle des honneurs et de la gloire.

L'heureuse Russie, cependant, et malgré une incontestable supériorité, ne recueillera pas les fruits de ses victoires, par suite des interventions étrangères, et à l'issue de la guerre, le Japon subira des discordes intestines et des révoltes sanglantes.

Ainsi le veulent les astres.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Un ouragan à Sfax

Sfax (Tunisie), 4 mars. — Un ouragan terrible s'est déchaîné cette nuit sur notre ville. Une trombe épouvantable, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, a balayé la région. Des véritables pluies ont emporté les habitations. Des arbres énormes ont été brisés, des toitures arrachées et emportées à une grande distance.

Un grand nombre de maisons sont inondées. La mer est démontée ; plusieurs navires ont pris feu à la côte.

Les dégâts sont considérables.

Autres Pays

Le soulèvement des Albanais

Salonique, 4 mars. — Un nouveau soulèvement s'est produit en Albanie. Les marchés sont fermés. Les villes d'Ipek et de Mitrovitz, qui étaient restées calmes, se sont aussi soulevées. Chemsi pacha s'attend à une attaque.

Morte et vivante

Naples, 4 mars. — On avait exposé, hier, dans l'église de Ville-Averse, le cadavre d'une vieille religieuse, décédée depuis deux jours. Toutes les sœurs de la congrégation, agenouillées autour de la défunte, priaient. Tout à coup, elle poussaient un grand cri et s'enlevait épouvantée. Elle venaient de voir celle qu'elles croyaient morte se dresser et s'asseoir sur son séant.

Des gens tirèrent et transportèrent la revenante sur un lit ; mais, peu après, elle rendait le dernier soupir.

Manifestations anti-russes à Lemberg

Vienne, 4 mars. — A la suite de la réception de lettres d'étudiants révolutionnaires russes isolés en Galicie, les étudiants ruthènes et polonais socialistes ont tenu à Lemberg une assemblée tumultueuse. Ils ont été ensuite briser les vitres du club des étudiants slaves russophiles. La police et la troupe arrêtèrent plusieurs manifestants porteurs de revolvers.

Notes Bloc-Notes

M. Mougeot, ministre de l'agriculture, qui *prétend depuis quelque temps d'en imposer, a été heureusement guéri, dès aujourd'hui, de deux heures*, par le docteur Labbé, assisté des docteurs Hudelo, Hélin et Chompré.

— On télégraphie du Cap, le 3 mars, qu'une explosion s'est produite à la fabrique de dynamite de la De Beers, à Sommerset-West. Deux blancs et quatre indigènes ont été tués et plusieurs autres blessés.

— Le Carlo catholique Schlitz d'Epinal vient d'être formé par ordre du gouverneur, sur la demande du préfet.

— A la Cathédrale de Catane (Italie), un prédicateur ayant, en chaire, pris vivement à partie les fraude-mœurs, des manifestations eurent lieu dans l'église. Elles en tardèrent pas à dégénérer en violentes bagarres. Les blessés sont nombreux.

— M. Mattei, directeur du journal sénoïs la *Justice*, a été gravement blessé à coups de revolver par une personne qu'il avait visée dans un article.

— A la suite d'un accès de folie, arrêt-on, M. Leroy, comptable à Paris, s'est tué dans son bureau après avoir brûlé les livres de commerce. Ironnelle qui s'est communiqué à la maison qui a été détruite.

L'AFFAIRE DREYFUS

A la Cour de cassation

(Deuxième audience)

Les débats ont repris à midi. On remarque dans l'assistance : Mme Dreyfus, Me Labori, le docteur Paul Reclus, Jean Procharé, etc.

Le réquisitoire du ministère public

M. Bandonin reprend son réquisitoire au point où *il l'avait laissé hier*.

Il fait l'historique de l'affaire et rappelle les incidents auxquels fut mêlé M. Picquart et les manœuvres dirigées par le colonel Henry contre lui. Puis, il examine les conditions de l'état-major et parle des lettres de menaces, adressées par Esterhazy au président de la République, à Scribes, selon lui, sous la dictée d'un agent de l'état-major de l'armée.

Esterhazy, poursuivi sur la plainte de Madame Dreyfus, fut acquitté par le Conseil de guerre, sans aucun témoignage. Il s'en tirait à bon compte, surtout si l'on songe que le colonel Tellel, attaché à l'ambassade d'Angleterre, disait : « Quand nous ne pouvions pas nous procurer un renseignement, il suffisait de donner un billet de 1,000 fr. à Esterhazy pour l'obtenir ». *Le procureur* rappelle ensuite la lettre « d'excuse » et la défense d'Henry, puis la mort.

Le procureur général requiert avec véhémence.

Le temps a fait son œuvre, dit-il. Les passions sont apaisées. Et c'est dans le calme que nous pouvons examiner les faits qui firent l'objet de l'accusation qui nous occupe.

M. Bandonin examine successivement les charges portées contre Dreyfus à Rennes :

1° Le bordereau ; « Esterhazy, dit M. Bandonin, a dit et écrit en conseil de guerre qu'il avait bien le bordereau, qu'il l'avait reçu de Dreyfus pour service de pièce de preuve de la culpabilité. »

Il conclut donc que plus tôt qu'on ait pu faire le lien de l'accusation, En outre le bordereau n'est pas daté.

La procureur examine longuement cette pièce et conclut :

A cette non-suspension d'audience, le procureur général examine les charges résultant du bordereau.

Le procureur général ne retient pas comme pièce à charge la demande de Dreyfus relativement aux dépêches Carlinski. Les juges ont été en cause, de même pour la déposition de Savignond que M. Bandonin considère également comme en leur faveur.

Ensuite vient la question du bordereau annoté par l'empereur d'Allemagne.

Mais les juges ont-ils fait état ? Le procureur ne le croit pas, ajoute M. Bandonin, il y a les autres faits, les affirmations en faveur de l'innocence de Dreyfus, le procureur estime qu'une enquête est utile au sujet des actes de Gribelin.

Le dossier secret porté au général Le Pelleux, n'était pas le même que le dossier secret communiqué par le colonel Picquart à Leblois. Il faut savoir ce que vaut le témoin. Il faut que l'enquête soit complète, que le nettoyage ait lieu.

M. Bandonin est très violent contre le général Gonse. Le procureur général examine enfin la lettre de A. à B. lui conseillant de garder son ancien agent, alors que Dreyfus était à l'île du Diable, puis l'autre lettre de même correspondant dont la date a été modifiée pour faire croire qu'elle se rapportait à Dreyfus.

Ces deux documents, dit-il, ont fait condamner Dreyfus à Rennes, ils constituent chacun un cas de revision.

M. Bandonin arrive à sa péroraison.

Messieurs, l'heure avancée ne me permet plus de résumer, j'en ai fini avec ces trop longues observations.

Je ne vous ai je crois encore qu'il était absolument nécessaire quelques le début de ce nouveau débat je vous dire ma pensée toute entière, que je vous exposerai en toute loyauté, en toute indépendance, en toute sincérité les arguments qui ont déterminé ma conviction, de l'innocence de Dreyfus.

J'estime que la révision est indispensable, que l'enquête à laquelle je conclus s'impose.

J'ai voulu le faire, messieurs, sans aucune passion, sans aucune préoccupation que le souci du vrai et du juste. J'espère l'avoir fait sans faiblesse, à vous maintenant, messieurs, de faire votre devoir, à vous de rendre l'arrêt que vous fixera votre conscience. Tout l'attend ici avec respect car, au milieu des attaques incessantes, qui sont dirigées contre notre cette société, il est une chose qui soit rassurante pour la sécurité publique et pour la sécurité privée, c'est en définitif un recours suprême à votre suprême justice.

Tout le monde sait qu'elle ne se laisse influencer ni corrompre, qu'elle subit sans en être émue l'orage des passions qui viennent d'éclater impuissantes et dédaignées au pied de votre prétoire.

On sait qu'appuyée sur la conscience de son droit, la justice saura écarter les obstacles opiniâtres qui se dressent devant elle et que, sans colère et sans pitié, elle saura marcher droit au but, car elle sait aussi que Dieu fera le reste.

L'audience est levée à 6 h. 45.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanatorium à Montigny-en-Ostrevent

Le château de Montigny, ancienne propriété de M. Lambrecht, avec ses dépendances, dont douze hectares de bois, vient d'être acheté par M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, de Lille, en vue de l'établissement d'un sanatorium antituberculeux.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La guerre russo-japonaise

Washington, 4 mars. — Le ministre des Etats-Unis télégraphie de Séoul qu'il a envoyé un attaché commercial de la classe sur la côte ouest pour recueillir les femmes, et les familles des réfugiés de Ping-Yang.

Dernière Heure

PARIS

Concours agricole

Objet d'art : M. de Combech, à Hersin-Coupigny (P.-de-C.).

CHANGHAI

Rébellion en Chine

Suivant un télégramme de Tchiming-Fo, une rebellion a éclaté contre le paiement de la taxe de l'indemnité.

Le yamen du sous-préfet a été pillé la nuit dernière.

LONDRES

Pour la Paix

M. D'Estournelles Constant a prononcé au banquet de la Chambre des Communes, un discours sur la politique extérieure. Il a fait appel à l'entente plus étroite de l'Angleterre et de la France pour le maintien de la paix européenne.

Le Salon Lillois

V

M. Georges Lesecq nous offre six aquarelles de belle coloration. Une d'elles nous amène au coin de la banlieue de Lille qui paraît délicieux et que les artistes chercheurs de sites sont à peu près seuls à connaître : c'est la *ferme Alte dite Tempiper, située dans un lieu* de l'Acheonnise. Signalons tout particulièrement dans ce Pays de Mont de M. Lestrem, *les Bords de la Lasse* et la *Ferme du Pont-Chaud* à Lestrem, riche en couleurs, en perspective et en sévation.

Mme Ledun-Jacquemarq a signé une aquarelle charmante : une hotte de roisins rouverdo.

Excellente facture, où se révèlent la souplesse, le touche alerte de l'artiste. Rien, dans ce Salon d'hiver ordinaire, ne sent l'hésitation. Tout lité exquise.

Les Fraises de Mlle Pilette sont de bonne couleur, bien finissées. Le corbeille est moins irréprochable et l'ensemble manque un peu de sensation, critique qui ne concerne pas l'aquarelliste.

Trois magnifiques portraits attirent les regards ; ce sont : celui du général Solard, à cheval, celui de Mlle X, une ravissante jeune dame vêtue d'une robe rose pâle qui rehausse encore son teint clair, et celui d'une fillette blonde, de mine intelligente et enjouée. Grande délicatesse de dessin dont il faut féliciter l'auteur M. Schmidt.

A côté des quatre aquarelles de M. Emile Oudart, Le *bûcher du bois* à Grason tient la tête ; elle est bien éclairée et à peine pourrait-on reprocher un peu d'égalité dans les soirs. Une veille.

Léger, élégant, d'une note pleine de séduction *Retour du jardin*, corbeille de fleurs peintes avec beaucoup de même couleur, au bas duquel nous lisons la signature de Mlle Cécile Van Moo.

Avec une simplicité de moyens qui lui fait honneur, M. Tourq met sous nos yeux de beaux coins des environs de Lille : *Vue à Annapes, Rouges-Barres, Coucher de soleil à Loupart*. Ce. Coloration très juste, solidité de perspective.

Mlle Marguerite Zambeux expose une série d'aquarelle et brillant les détails, les chrysanthèmes, les cactus, les Malherbes, notamment ces petits chefs-d'œuvre sont en papier ; reproduits à la gouache sur de la soie ils formeront bientôt les éventails.

Intéressant à la première pièce de Sa-

Deux de nos conclusions, Prix de Rome, y paraîtra. Le peintre a bien voulu en exposer qu'ils ont probablement eu mauvaise, mais qui témoigne pas moins de leur grand talent. De son triptyque : *La Mort d'Orphée* qui fit sensation à Paris, M. Charles Moulin nous montre deux études. L'une, au pastel, représente le corps d'Eurydice, inanimée, étendue sur le sol.

On y peut rêver lignes plus pures dans un corps mieux modelé.

Ion, une poitrine aille a été ajoutée pour les pastels. Le peintre a bien voulu en exposer.

A côté apparaît dans une vigueur de ton et une sûreté de dessin merveilleuses, la tête d'Orphée, pauvreux chose, bouche entr'ouverte, image suppliante de la mort. La maîtrise de notre éminent concitoyen s'affirme en ces morceaux de grand art et de haute valeur.

Son camarade, M. Mayeur, le graveur, apparaît lui aussi comme un champion incontesté. La gravure d'après Proudhon, commandée par la *Société des Dessin-Arts*, en est une preuve éclatante.

On y reconnaît la vieille tradition, le style pur, augmenté d'une transparence de touche. Deux pastels de fusain représentant deux jeunes mendiants endormis côte à côte, à la belle étoile, on peut dire qu'il n'a rien à envier aux œuvres de grands répétés.

En somme l'envoi de MM. Moulin et Mayeur enrichit l'exposition de joyaux artistiques hors de pair.

M. Hallez présente quatre pastels charmants : *Les rétraites de la marine*, cinq bons vieux marins assis devant la mer et dégustant une pipe. *Le grenadier de mer*, sur le bord du quai au dessus duquel émergent les mâts aux voiles déployées, un loup de mer accroupi près d'un amas de cordages et un matelot tricotant, plus aux livres ; *Langue des moules*, deux jeunes pêcheuses au travail au pied des falaises, et *Vieux pêcheur de Boulogne*. Chacun de ces gracieux tableaux, aussi frais de couleur, que juste d'observation et à droite de sincères éloges.

M. Paul Lefebvre a, dans cette partie de l'exposition, un tableau remarquable. D'abord une étude pour panneau décoratif, de tonalité grise et jaune. Le jeune femme qui en forme le sujet, vêtue de robe rouge, brodée d'épée dans un peplum de couleur jaune. La démarche est allière et remplie de souplesse.

Le deuxième tableau du pastel : *Le crépuscule* vaut le premier. Il nous rappelle les plus poétiques tableaux du jeune peintre. Dans un site montagneux et pauvre sur lequel plane le crépuscule hantée dénée du soleil disparu, la route serpente, triste, désolée, déserte.

On n'y voit au pied de peupliers gênés mais sans feuilles une roulotte de nomades perdue dans l'immensité solitaire. Comme de toutes les œuvres de M. Paul Lefebvre il se dégage de ce morceau, pourtant bien simple, une poésie vraiment intéressante.

Nous ne quitterons pas cette salle sans rendre un hommage mérité aux fusains impressionnants de M. David Sonnaillon, à l'idéale *sanguine* de M. Eugène Douilly, le virtuose du dessin, représentant une jolie soubrette, légèrement vêtue à la Charlotte Corday, en train de tricoter du tricot. Quelle séduction dans ce visage si finement traité, quel naturel dans cette pose pourtant provocante où le crayon a tout mis : le geste de la main de la poitrine, depuis le pied mignonnement cambré jusqu'à le frisette qui se joue sur le front, au dessus de l'œil lripon.

Mme Rosalie Dubuisson a toute une collection de paysageurs séduisantes. La *Noble-Tour*, le *Palais Rihour*, *Saint-Sauveur après l'incendie*, *l'intérieur de la Bourse*, *vieilles maisons place Saint-Martin*, sont de pures merveilles.

La peinture sur porcelaine n'a qu'une représentante : Mlle Lydie Vergrevenyge qui, avec un cache-pot céramique et aux assiettes de diverses grandeurs montre toute la délicatesse d'un talent vigoureux et sûr de lui-même. Le sens du dessin et l'harmonie des couleurs sont les qualités maîtresses de Mme Vangrevenyage.

La société des Artistes Lillois a été bien inspirée en adjoignant à côté de la peinture, de la sculpture, d'autres travaux d'un caractère artistique incontestable. Ce sont les inscriptions gravées de M. Félix Devarenne, le coffret à bijoux ornementé de bronze ciselé de M. Bureau, les bijoux respirdissants de MM. Emile et Marcel Géneau, les cuirs d'art délicieux de Mme Clotilde Darolles et cents, bien délicats aussi de Mme Bernard-Pilate.

La sculpture n'est pas représentée comme elle devrait l'être à l'Exposition du Palais-Rameau. Quelques rares puissions y admirer cette année deux œuvres de toute beauté. M. Delphin Haouy les a signées et peut s'en faire gloire.

Le Terrassier adaptant le manche de sa pelle est une composition puissante. L'allure de force du travailleur, l'anatomie superbe du corps, dénotent un sculpteur qui brunit le mieux tous dans un geste large, tout est d'une nature pleine et d'un dessin savant.

En opposition avec cette ruée image du travail M. Boutin nous montre le repos sous la forme d'une femme gracieuse et élégante qui répare le désordre de sa chevelure. Exécution infinie et sensuelle.

Citons enfin la *Mélancolie* de M. Lepiat, buste allégorique intéressant et bien modelé ; le statuette, extrêmement fine de M. Paul Dubois, et les bustes de Mlle Mathilde Brès très puissant, le buste de femme à la terre cuite de M. Cabry, très correct ; et les médaillons soignés de MM. Tiercelin et Marcotte.

Paul ASSOIGNION.

ROUBAIX

Pour les blessés russes. — Le gouvernement de la République Française, sur la demande du Comité général de la Presse française, a décidé que *ces quêtes à Paris* et en province seraient autorisées à ouvrir souscription en faveur des blessés des armées russes.

Afin que tous les souscripteurs puissent voir, dans ces quêtes la modicité de leur souscription, nous leur inscrirons sur la liste générale des souscriptions, le 1 centime, le 1 centime, chargée à Paris de centraliser les versements, les parvenir aux établissements de la Banque des exemplaires des listes et des ressources pécuniaires aux souscripteurs et tendront les reçu.

Le Comité général de la Presse désire que ces quêtes commencent dès ces jours, et que ceux qui feront un plaisir de les publier en totalité ou en partie seront leur importance.

Le Comité, dans ce but, le groupement des toutes ces listes générales quotidiennes, permettra de diviser en deux ou trois de souscriptions nationales, dans lequel tous les noms des souscriptions figureront ; chaque succursale et bureau de la Banque de France recevra un exemplaire de cet ouvrage.

Conformément à la décision prise par le comité général de la Presse française, le Comité, dans lequel la souscription est ouverte, les bons provenant de la souscription nationale seront reçus par deux *sœurs de la Croix-Rouge française*, la Croix-Rouge russe et le comité de secours de Paris.

A la salle Dervelles. — Un public nombreux qui avait choisi samedi soir à la salle Dervelles, pour la Ligue de la Boxe Française en son local, 47, rue St-Georges, M. René Wibaux, le Revoir sportsman roubaisien, présidait, assurait de MM. A. Lemaire, J. Cerrité, E. Mathon, A. Gaydet, J. Wattel, G. Dewitte, le docteur Bénaiss, Lesbine, Louis Petit, Dervenne, Dervenne, Dervenne, *directeur de l'Académie d'armes de Roubaix*, etc.

Le programme était des mieux composés et tous les numéros nombreux à citer ; cependant, sous de signaler plus particulièrement les assauts de M. Dervenne, MM. J. Dervelles et R. Wibaux, Paul Jouville et Hubert Dervelles.

Huvenne et Descamps, Ehrard et Lecquement, Dervenne et Dervenne, Dervenne et Dervenne qui a eu les conseils des professeurs Jeck et Hubert Dervenne.

La soirée s'est terminée par un match de boîte très correctement disputé entre M. Paul Bouquet professeur et M. Vidon, stagiaire. Ce match M. Bouquet qui en est sorti vainqueur en 25 minutes 19 secondes par une calotte en sous-pied.

Il est inutile de dire que les spectateurs ont tous les assistants conservaient le meilleur souvenir.

Institut Turgot. — Le 26 février dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique, a approuvé la décision du conseil départemental, en date du 7 juillet 1903, qui a nommé M. Dupuis, diplômé capable de professeur à l'école primaire de garçons.

Statistique sanitaire du mois de février. — Naissances légitimes, 122 ; illégitimes, 48 ; total 170 — Mort-nés, 7, dont 1 illégitime — Mariages, 97 — Divorces, 4 — Décès, 174 — Causes des décès : Fièvre typhoïde, 6 — Coqueluche, 3 — Scarlatine, 3 — Croup, 2 — Grippe, 2 — Choléra nostras, 1 — Tuberculose, 33 — Cancer, 6 — Méningite, 5 — Congestion, 14 — Maladies du cœur, 24 — Bronchites, 9 — Pneumonie, 4 — Autres affections de la poitrine, 17.

Affections de l'estomac, 1 — Diarrhée, 6 — Cirrhose du foie, 2 — Hernie, 3 — Fièvre puerpérale, 2 — Débilité congénitale, 7 — Débilité senile, 5 — Morts violentes, 4 — Suicides, 2 — Autres maladies, 80.

Il est mort : 33 enfants de moins de 1 an ; 19 de 1 à 5 ans ; 6 de 5 à 19 ans ; 34 personnes de 20 à 39 ans ; 30 de 40 à 59 ans ; 50 de 60 et plus.

Graves accidents de travail. — M. Constant Flores, 40 ans, demeurant rue de Consistaine, 2, nomme de place chez MM. Motte et Cie, s'est blessé à la main gauche en chargeant une balle de laine. Vingt jours de repos.

— M. Constant Desgrez, 44 ans, demeurant rue des Pâturages, 20, chez Crouzet, 7, peigneur de laine, s'est blessé à la main droite en chargeant une balle de laine. Vingt jours de repos.

Tourcoing

La différence des salaires des ouvriers de filature de la région de Roubaix-Tourcoing et celle de Fourmies. — On nous communique copie de la lettre suivante adressée au Président de la Chambre syndicale textile de Roubaix. Une différence très considérable existe évidemment entre les salaires des ouvriers de filature de la région de Roubaix-Tourcoing et ceux de la région de Fourmies. Toutefois, la lettre ci-dessous nous paraît démontrer que, des chiffres trop élevés en ce qui concerne les fileurs et les bécleurs.

Voici la lettre :

Tourcoing, le 1er mars 1904.

Monsieur le Président,

Ayant pris connaissance du tarif de filature que vous avez élaboré en vue de la loi de dix heures, je crois de mon devoir dans l'intérêt de la filature de Roubaix-Tourcoing, de vous faire connaître la différence qui existe entre le paie des ouvriers de la région de Fourmies et celle de Roubaix-Tourcoing.

Région de Fourmies : fileur 32 fr. environ ; rebobineur 19 fr. ; bécleur 18 fr.

Région de Roubaix-Tourcoing : fileur 36 fr. environ ; rebobineur 22 fr. (8 jours de travail) ; bécleur 21 fr. (nourrice 18 francs).

Soit un écart de 50 0/0 pour un metier, et nous lui comprenons : un fileur, quatre rebobineurs, deux bécleurs. Je ne crois pas que la région de Fourmies m'ait été certifiée et je vous le donne de bonne foi sous réserve de vérification.

Ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose de choquant dans cet état de chose, qu'une même différence de salaire se trouve dans deux régions qui ont une différence semblable, qui fait que la salaire des ouvriers d'un même *métier* avec un même matériel où à peu près, soit à une différence si grande ?

Le conséquence de cette situation fait que les filateurs de Fourmies travaillent déjà avec une différence de 30 0/0 que vont forcés de prétiquer les industriels de Roubaix-Tourcoing et cela au grand détriment de la prospérité de la filature de nos villes.

Que deviendra-t-il si suivant votre tarif la filature de Roubaix-Tourcoing soit forcée d'augmenter encore ses salaires, tandis que la région de Fourmies semble vouloir conserver le *statu quo* ? L'écart signalé plus haut augmentera encore et la concurrence 50 à 51 inquiétante prendra une proportion telle que notre industrie ne pourra plus exister et successivement bientôt entraînant avec elle chômage et misère pour les ouvriers dont vous avez en ce moment les intérêts en cause.

Reste l'étranger où l'exportation de nos textiles diminué d'une façon sensible depuis quelques années, une augmentation désirée des salaires sera le dernier coup et le juste avec la concurrence étrangère ne nous sera plus possible.

Que faire alors ? Je n'ai pas la prétention de vous donner des conseils, ici de vous tracer une ligne de conduite, mais il me semble qu'il lui devrait amener les salaires de Fourmies à la partie de ceux de nos régions pour que cette concurrence ne d'une même différence et que nos ouvriers travaillent avec la même clientèle soit sur un même pied d'égalité.

Voici pour la laine dans notre propre pays.

Pour la concurrence étrangère, savoir limiter les prétentions à l'équivalent du salaire de 12 heures à celui de 10 h. 1/2.

Voilà ce que je me permets de vous faire remarquer, Monsieur le Président, dans l'intérêt de la filature de Roubaix-Tourcoing à qui je porte un intérêt sincère et dévoué.

Un employé de filature.

Syndicat des Ouvriers mécaniciens. — Dimanche 6 mars, à 8 heures, la Chambre Syndicale des Ouvriers mécaniciens Tourcoing en son local, chez M. Noël Vantaghem, rue Carnot en grand concours au profit de ses crèmes de secours.

Nous publierons demain le programme de ce concert.

Statistique des familles et des personnes assistées par le Bureau de bienfaisance. — L'administration charitable du Bureau de bienfaisance de Tourcoing, vient actuellement en aide à 1275 familles et personnes indigentes.

La statistique établie d'après les contrôles montre comment se décomposent les familles assistées, et qui reçoivent des secours dans la proportion du nombre des personnes qui composent ces familles.

En voici le relevé :

84 familles 1 enfant ; 87, deux enfants ; 122, trois enfants ; 170, quatre enfants ; 142, cinq enfants ; 112, six enfants ; 82, sept enfants ; 21, huit enfants ; 11, neuf enfants ; 4, dix enfants.

Du côté des veufs nous trouvons : 8 veufs avec 1 enfant ; 12 veufs avec 2 enfants ; 7 veufs avec 3 ; quatre enfants ; 3, cinq enfants ; 3, six enfants ; 2, sept enfants ; 1, huit enfants.

Veuves. — Des secours sont accordés à 108 veuves avec 1 enfant ; 55, deux enfants ; 34, trois enfants ; 27, quatre enfants ; 17, cinq enfants ; 5, six enfants ; une veuve avec 7 enfants ; 2 avec 8 enfants.

653 vieux mangeurs, veufs, veuves et célibataires sans enfants sont présentement assurés par l'administration charitable.

Ferme-Laiterie de la Bourgogne. — Le service des eaux de Roubaix-Tourcoing vient de commencer les travaux de pose d'une conduite de 400 millimètres, destinée à alimenter en eau potable, la Ferme-Laiterie de la Bourgogne.

Cette canalisation sera une longueur de 1.580 mètres environ en suivant la rue de Gand depuis le Pont-de-Neuville jusqu'à la hauteur de la rue de la Bourgogne et de la à la Ferme.

Les travaux vont être menés très activement, de façon que les eaux puissent être en plein fonctionnement lors de la visite de M. le Ministre de l'Instruction publique qui, le 27 mars prochain, doit venir inaugurer l'Ecole des Beaux-Arts, et qui se rendra également au domaine de la Bourgogne.

Statistique d'état-civil du mois de février 1904. — Naissances : garçons, 17 ; filles, 23. Total : 40.

Publications de mariages, 14 ; Mariages, 8. Décès, 28.

Un enfant sous la glace. — Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, un bambin de cinq ans, Alfred Dupont, dont les parents habitent rue de Lannoy, 17, jouait sur la glace du bassin qui lui prêt la fantaisie de descendre sur la glace d'un fossé bordant la rue de Mice pour y glisser.

La glace s'étant brisée sous le poids de l'enfant, il disparut par l'ouverture. Fort heureusement, un ouvrier fleur, M. Cyrille Devolder, 29 ans, demeurant rue de l'Epeule, maison Dischien, ayant entendu des cris, se porta au secours du bambin qu'il retira de sa fâcheuse position. Il était temps, une minute plus tard il était trop tard pour le sauver.

Transporté chez M. Descamps, rue de Nice, Perfent y reçut des soins et sa mère vint ensuite le chercher.

Attentats à la pudeur. — Les gardes champêtres Schietecatte, Blondel et Verhoeck, de Blanc-Seiffe, ont arrêté sur les voies du canal, un individu qui se livrait à des attentats à la pudeur devant des femmes et des enfants.

C'est un nommé Gustave Kint, 20 ans, charretier, sujet belge, demeurant rue Charles-Bernard.

Epaves — Le jeune Julien Tétard, 9 ans, élève du Lycée, a trouvé, rue du Phénix, un portemonnaie contenant quelques francs, qu'il a déposé au poste Jules Spillers, 16 ans, tricoteur, demeurant à la rue Jules Guesde, 16, qui a déposé de son portefeuille une montre et argent, de dame, qu'il a trouvé rue Louis-Lebeir.

Accidents de travail. — Mlle Zulma Moutin, 19 ans, ouvrière chez M. Charles Turbighien et Mlle Alma, 4 bis, qui a été blessé en remettant des bobines, retrouve du pied droit.

M. Charles D'Hanse, 30 ans, frère chez M. Aimable Liard, teinturier, rue Saint-Pierre, 1, fait une chute en portant un sac, Entorse du pied gauche.

— M. François Pérus, 42 ans, ouvrier corroyeur chez M. Poulet, rue des Alouettes, a reçu un poids sur le pouce. Contusion de l'articulation.

— Mlle Marie Debels, 19 ans, ouvrière chez M. Edouard Duvillier, retordeur, a eu le médiat gauche pris dans les voyées du métier.

— Hippolyte Salens, 14 ans, boîteur chez MM. Legrand et Cie, rue d'Austerlitz, a été blessé en coupant de la laine dans un ouvrant à la machine.

— M. Alfred Baubhomme, 25 ans, débourreur chez MM. Albert Pollet et Cie, filature, rue de Bapaume, a eu l'index gauche pris entre un travailleur de carde qu'il aiguisait et une meule.

Contraventions. — La police a dressé procès-verbaux contre : Mme Ch. Aimé, Amirault Courbet, pour ivresse et tapage injurieux ; à un cabaretier pour défaut d'inscription de logeur.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Huîtres, 5400 ; marée, 1310 kil. ; harengs secs, 6 ; colmar : beurre, 20 kilos.

FOYERS DE TOUS SYSTÈMES

de Luxe et de Bon Ordinaire

LESSIVEUSES ET TORDEUSES BREVETÉES

Quincaillerie SIX-LEBRUN, Place des Halles

TOURCOING

LILLE

Faculté de droit. — Par décision du 3 mars 1904, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a nommé M. Pierre Dupeyroux, docteur en droit, chargé des fonctions de Chef de Travaux pratiques à la Faculté de Droit de Lille d'un cours complémentaire de procédure commerciale, conformément à la délibération du Conseil municipal et le Conseil de l'Université.

Il est en cette donné bibliographie sur la date d'ouverture de ce cours.

Une flotte italienne visitée à Athènes. — Une grave affaire de mœurs vient de se dérouler à Athènes, petite commune située aux environs d'Arras.

Un ouvrier jardinier de cette commune a abusé d'une fillette de huit ans. Cette enfant, dont les parents habitent Lille, était allée pour raison de service, passer quelque temps chez cabaretière à Athènes.

C'est pendant une absence de cette dernière, que le auteur, atteint d'une maladie inconnaissable, aurait (ce dont il a su profiter malheureusement mort pour commettre) commis cet acte révoltant pour se guérir.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre cet être ignoble.

Quant à sa victime, elle se trouvait alors après-midi, avec sa mère et sa tante, au Parquet d'Arras pour donner à la justice tous les renseignements nécessaires à l'instruction de cette triste affaire.

L'inculpé aurait déjà subi une condamnation pour crime de viol.

La tentative de meurtre de la rue de la Plaine. — Dans la matinée d'hier, M. Parisot, commissaire du 7e arrondissement, a interrogé Charles Lamoure, le cordonnier qui, dans la soirée du mardi, tente de tuer sa femme à coups de tranchet.

L'inculpé n'a pas voulu reconnaître qu'il avait frappé sa femme, et prétendu, qu'au moment où elle a été blessée, il était rentré à St-Maurice. Il n'a pas pu cependant indiquer des endroits où il avait passé.

Malgré les affirmations de plusieurs personnes, il a dit qu'il n'avait jamais menacé sa femme.

Il a été délivré un parquet vers deux heures du matin.

M. Davaine, juge d'instruction est chargée cette affaire.

Prise de remords. — Hier, dans l'après-midi, un nommé Chanon, originaire de Saint-Dié et condamné à trois mois de prison pour coups et blessures par le tribunal de cette ville, s'est constitué prisonnier au poste de 7e arrondissement.

Chanon, qui se trouvait sans ressources, était récemment arrivé de Bruxelles.

Un vol de 1.000 francs. — Le 26 février dernier M. Delpy, directeur de l'Agence des voyages pratiques, rue Faidherbe, 35, prenait à son service un jeune homme de 17 ans, Edmond Dupuis, dans les parents demeurant rue de la Moselle, 10, à St-Maurice.

Fils d'une famille honorable et aisée, le jeune Dupuis voyait bientôt la confiance de son patron et ce fut ainsi qu'à plusieurs reprises M. Delpy l'envoya porter à la poste des lettres chargées renfermant mille ou deux mille francs en billets de banque.

Le 1er mars, le directeur de l'agence lui commande d'expédier, à destination de Paris, une lettre chargée, mille francs. Effrontément Dupuis partit avec la somme, mais depuis on ne l'a pas revu.

Des recherches sont faites pour retrouver le fugitif, parti, vendredi, à Paris.

Ce méfait n'est point le seul, dit-on, qu'il commis le jeune employé et l'on rapporte qu'il y a un mois environ, alors qu'il se trouvait dans une banque de la rue Nationale, il disparaissait dans les mêmes conditions, emportant en billets de mille francs.

Il partait à Bruxelles, puis revenait à Bruxelles, et enfin sans ressources, venait à Lille, implorer la pitié paternelle.

Les parents, que cet acte de gaminerie a profondément affligés, ont promis de rembourser.

Le vol de 2.900 francs. — Fionquet, l'ancien employé de la Compagnie d'assurance l'Abeille, soupçonné d'être l'auteur du vol de 2.900 francs commis, il y a quelque temps, dans les bureaux de cette Compagnie, a été mis jeudi soir, en liberté provisoire.

Vols de cuivre. — Depuis quelque temps M. Véroque, fabricant de chaussures, boulevard Montebello, constatait que du cuivre disparaissait journellement. Une surveillance fut établie et l'on a pu arrêter, Pierre Vandenbergue, employé au dos ouvriers, L. D., demeurant à St-Maurice, au moment où il emportait plusieurs morceaux de cuivre qu'il avait pris chez un cabaretier, Pourpoint, surveillant, boulevard Montebello, 25.

Au cours d'une perquisition opérée chez ce dernier, on a trouvé un sac contenant quantité du cuir qui provient de la fabrique.

Les deux voleurs ont été déférés au parquet après une longue enquête du service de la Sûreté M. Houssemane, commissaire de la arrondissement.

Les tranchées-voleurs de Camiolen. — Hier matin, M. Davaine, juge d'instruction, avait mandé à Tribunal Mlle Marie, âgée de 17 a. fermière Dehorte, qui, en présence de l'alcool en trouble, se fracture la jambe en sautant à bas de la voiture du Marquelle il était monté.

Dehorte a raconté dans quelles circonstances le vol s'était commis. Il n'a cependant pas voulu indiquer quels étaient ses complices.

Vol sur une voiture. — Jeudi soir, vers neuf heures, rue de la Chèvre, vers le gouvernement de commerce, rue des Postes, stationnait une voiture, à proximité de la maison d'un coiffeur rue du Molinel, des individus se sont